

dans les méthodes de production de la combustion.

On a déjà inventé plusieurs genres de poêles pour la combustion de l'alcool: poêles pour chauffer les fers à repasser, les fers à souder, les fers à gaufrer, poêles pour brûler le café, etc. Un fer à lisser, destiné à être chauffé par l'alcool, est aussi sur le marché. Tout cela indique une demande pour l'alcool dénaturé, demande qui ne s'était produite que dans une très faible mesure autrefois.

Le nouvel alcool d'éclairage ouvre des débouchés encore plus grands. L'auteur de cet article a vu une nouvelle lampe à alcool, la propriété du Bureau de Chimie à Washington.

Un bouton placé sur le côté droit constitue le bras d'une pompe qui amène un peu d'alcool autour du bec qui tient la mèche, faisant passer l'alcool dans la chambre de vaporisation. On abaisse avec le pouce le bras de levier ou brimbale deux ou trois fois et ce bras de levier revient à sa position primitive par l'action d'un ressort. Quelques gouttes d'alcool sont ainsi pompées, et on enflamme cet alcool en présentant une allumette à l'ouverture, près du bras de levier ou au-dessus. L'alcool brûle avec une flamme incolore pendant trente à soixante secondes. Au bout de ce temps, la chambre est assez chaude pour volatiliser l'alcool amené par la mèche. On ouvre alors une tête molletée, située sur la gauche, et on approche une allumette du sommet du verre de lampe; la vapeur d'alcool s'enflamme comme du gaz et sa chaleur porte bientôt au rouge blanc le manchon de thorium placé à l'intérieur. La lampe brûle alors régulièrement, sans qu'on ait besoin de s'en occuper tant qu'elle contient de l'alcool.

Des lampes de ce genre seront nécessaires, parce que l'alcool ne peut pas être employé directement pour l'éclairage; sa flamme ne possède pas de pouvoir éclairant. Pour que l'alcool puisse servir à l'éclairage, il doit être brûlé à l'état de gaz, et la chaleur produite par la combustion doit être utilisée pour porter à l'incandescence le manchon qui entoure la flamme du gaz ordinaire.

Il est absolument certain que l'alcool sera en demande comme combustible pour moteurs.

On croit que ces moteurs seront très répandus, dès que la technique de leur construction sera complètement établie et que le prix de l'alcool sera suffisamment bas. On peut se servir de l'alcool pour tous les usages où la gazoline est employée: locomotion des voitures, moteurs stationnaires, pompes à eau, faucheuses, charrues, etc. Il ne faut apporter qu'une très faible modification au moteur d'un automobile fait pour la gazoline, pour rendre ce moteur apte à l'emploi de l'alcool.

EMILE JOSEPH, L. L. B.

AVOCAT

210 NEW YORK LIFE BLDG.

11, Place d'Armes, MONTREAL.

Tel. Bell, Main 1787.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

BUREAU PRINCIPAL

No 9 Place d'Armes MONTREAL

BUREAU D'ADMINISTRATION.

Monsieur G. N. DUCHARME, Président.
Capitaliste de Montréal.
Monsieur G. B. BURLAND, Vice-Président.
Industriel de Montréal.
L'Hon. LOUIS BEAUBIEN, Directeur.
Ex-Ministre de l'Agriculture.
Monsieur H. LAPORTE, Directeur.
De l'Epicierie en Gros Laporte, Martin et Cie.
Monsieur S. CARSELEY, Directeur.
Propriétaire de la maison "Carsley", Montréal.
M. Tancredi Bienvenu, Gérant-Général.
M. Ernest Brunel, Assistant-Gérant.
M. A. S. Hamelin, Auditeur.

SUCCURSALES.

MONTREAL: 316 Rachel, (coin St-Hubert); 271 Roy (St-Louis de France); 1138 Ontario, coin Panet; Magasin Carsley; Abattoirs de l'Est, rue Frontenac.
Berthierville, P. Q.; D'Israëli, P. Q.; St-Anselme, P. Q.; Terrebonne, P. Q.; St-Gillaume d'Upton, P. Q.; Pierreville, P. Q.; Valleyfield, P. Q.; Ste-Scholastique, P. Q.; Hull, P. Q.

Bureau des Commissaires-Censeurs.

Sir ALEXANDRE LACOSTE, Président.
Juge en Chef de la Cour du Banc du Roi.
M. le Dr E. P. LACHAPLLE, Vice-Président.
Honorable ALFRED A. THIBAudeau, Sénateur,
(de la maison Thibaudeau, Frères de Montréal.)
Honorable LOMER GOUIN, Ministre des Travaux-Publics de la Province de Québec.
Dr A. A. BERNARD et L'hon. JEAN GIROUARD,
Conseiller Législatif.

DEPARTEMENT D'EPARGNE.

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 4 p.c. l'an suivant termes. Intérêt de 3 p.c. sur dépôts payables à demande.

LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855

BUREAU PRINCIPAL MONTREAL.

Capital, - - - - - \$3,000,000
Fonds de Réserve, - - - - - \$3,000,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général.

A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Sur-intendant des Succursales.

Succursales dans la Province de Québec:

- ARTHABASKA
- CHICOUTIMI
- DRUMMONDVILLE
- FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP
- KNOWLTON (STATION)
- MONTREAL—
- RUE ST-JACQUES—
- RUE STE-CATHERINE—
- MAISONNEUVE—
- MARKET AND HARBOUR—
- ST-HENRI—
- QUÉBEC
- RICHMOND
- SOREL
- STE-FLAVIE STATION
- STE. THÉRÈSE DE BLAINVILLE
- VICTORIAVILLE

59 Succursales dans tout le Canada.
Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.
Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

LE SAVON AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Presque tout le monde de nos jours considère l'usage du savon comme essentiel à la propreté du corps, bien qu'il y ait des personnes qui s'en abstiennent pour des raisons hygiéniques. Le savon est certainement une invention moderne, cependant les anciens étaient à n'en pas douter aussi propres que nous le sommes, certains d'entre eux étaient probablement plus propres.

Un auteur écrit ce qui suit dans le "Lancet", de Londres; Angleterre:

Les Egyptiens, les Grecs et plus spécialement les Romains, nous le savons, prenaient un grand soin de leur corps. A cette époque, le bain était une grande institution; le savon n'était pas alors en vogue, mais on employait des huiles et des composés aromatiques pour oindre le corps. L'allusion au savon faite dans la Bible se rapporte sans doute à de la terre à foulon, des cendres de bois ou des alcalis, et ces ingrédients étaient employés, d'une manière générale, non pour le corps, mais pour nettoyer les futailles de vin et d'huile, ou les statues de marbre. Le suc de certaines plantes, qui forme une écume, était employé pour le lavage, et on y a encore recours aujourd'hui dans certaines localités.

Bien que le savon ne soit pas mentionné par Homère, qui fait allusion, cependant, à l'usage de cosmétiques au bain. Pline décrit distinctement une substance pour embellir la chevelure, préparée au moyen de bon suif et de cendres de bois de hêtre. La chimie moderne nous enseigne que le savon est un véritable composé de corps gras (ou acide gras) et d'un alcali; il est donc évident qu'à l'époque de Pline, on connaissait une sorte de savon dont la composition ne pouvait pas différer beaucoup de celle du produit moderne. Au point de vue industriel, toutefois, les fabricants de savon plus ou moins importants n'ont été connus qu'au dix-septième siècle. A partir de cette époque, la fabrication du savon a augmenté énormément; mais au début, la demande ne portait que sur du savon pour les gros nettoyages ou pour certaines fins industrielles et non pas tant pour l'usage personnel.

Il est probable que le savon que l'on fabriquait il y a une centaine d'années ne convenait pas à l'usage personnel à cause de ses propriétés trop caustiques, dont l'effet était nuisible à la peau.

Aujourd'hui, on fabrique du savon si pur qu'il laisse intacte la peau la plus délicate, grâce à l'excellente proportion qui existe entre les acides et les corps alcalins qui entrent dans sa composition. Les énormes proportions atteintes par l'industrie de la fabrication du savon sont une forte indication que le savon est devenu une nécessité de la vie moderne.